

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 14 avril 2021 à 13 h, par visioconférence.**

---

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président  
M. Simon Paquin, vice-président  
Mme Nathalie Bellavance  
M. Yan Maisonneuve  
M. Serge Gagnon

Également présents : M. Alain Marcoux, directeur général  
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint,  
services de proximité  
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint,  
développement durable  
M. Alain De Choinière, chef de cabinet  
Me Jean-François Milot, greffier

---

**CE-2021-386-DEC**

**Il est résolu :**

**QUE** la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 13 h.

---

**CE-2021-387-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Monsieur Yan Maisonneuve déclare son intérêt pour le point 16.2 à l'ordre du jour.

---

**CE-2021-388-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 avril 2021 et de la séance extraordinaire du 12 avril 2021, tel que le soumet le greffier, Me Jean-François Milot, soient adoptés.

---

**CE-2021-389-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise la demande de tournage, pour la période du 21 au 23 avril 2021 et le 26 avril 2021, de la comédie romantique « *Secret Sauce* » de la production Incendo 2021 Film Productions inc., dans le secteur du Vieux-Terrebonne sur la rue Saint-André (à l'auberge Le petit Saint-André), au coin des rues Saint-Pierre et Saint-André, au restaurant La Confrérie, ainsi qu'au parc Masson, au coin du boulevard des Braves et de la rue Saint-Louis.

**QUE** l'occupation d'une partie du parc Masson pour le 26 avril 2021 soit autorisée, conformément aux informations détaillées à la demande de tournage et au dossier décisionnel.

**QUE** les blocages de rues par intermittence ainsi que les stationnements sur rue et du véhicule technique soient autorisés, conformément aux informations détaillées à la demande de la production et au dossier décisionnel.

---

**CE-2021-390-DEC**

**RÉSOLUTION ABROGÉE PAR CE-2021-1020-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif de la Ville de Terrebonne approuve le projet d'*Entente de règlement (transaction et quittance)* entre Placements Par inc., Mordeau inc., 11145215 Canada inc., Société Immobilière Pine Court inc., 3563308 Canada inc., Corporation de Placement Wellington Ltée, et la Ville de Terrebonne.

**QUE** le président ou le vice-président ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente de règlement dans le dossier de la Cour supérieure (C.S. : 700-17-009332-122) et dans le dossier du Tribunal administratif du Québec (SAI-M-186596-1107), incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

---

**CE-2021-391-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif de la Ville de Terrebonne entérine le statut d'employé régulier permanent de madame Emily Plaisance à titre de conseillère, formation et développement organisationnel à la Direction des ressources humaines, suite à la fin de sa période de probation.

---

**CE-2021-392-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif de la Ville de Terrebonne entérine la fin d'emploi du chef de section, comptabilité, de la Direction de l'administration et des finances, et ce, à compter du 14 avril 2021.

---

**CE-2021-393-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif de la Ville de Terrebonne exerce la quatrième option de renouvellement prévue au contrat SA17-10009 octroyé à l'**AGENCE MAXI SECURITE ET PROTECTION INC.** pour le gardiennage de la fourrière municipale, au montant du renouvellement, soit de 71 944,59 \$, taxes incluses, pour une période d'une (1) année, majorant ainsi le montant total du contrat de 207 158,02 \$, taxes incluses, à un montant total de 279 102,61 \$, taxes incluses.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

## **CE-2021-394-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le *Règlement relatif à la réfection et au sciage de bordures et de trottoirs sur le domaine public*, sous le numéro 805.

---

## **CE-2021-395-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'autoriser une dépense additionnelle de 51 695,33 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat SA18-3002 octroyé à **NORDMEC CONSTRUCTION INC.** pour les travaux supplémentaires, majorant ainsi le montant du contrat initial de 1 390 791,64 \$, taxes incluses, à un total de 1 442 486,97 \$, taxes incluses.

**QU'**une dépense additionnelle de 45 616,33 \$, taxes incluses, soit autorisée dans le cadre du contrat SA14-7030 octroyé à **TETRA TECH INC.** pour les frais d'honoraires supplémentaires, majorant ainsi le montant du contrat actuel de 90 830,25 \$ plus 10 922,63 \$ pour une somme de 101 752,88 \$, taxes incluses, à un total de 147 369,21 \$, taxes incluses.

**QUE** ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

## **CE-2021-396-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif de la Ville de Terrebonne, suite à la recommandation d'appui du comité de circulation (numéro CCIR-2021-02-17/31), mandate la Direction du génie et de l'environnement afin de transmettre une demande écrite au ministère des Transports du Québec (MTQ) visant à garder une fluidité de circulation sur le boulevard Moody, tout en sécurisant la traverse piétonnière à l'aide d'un panneau dynamique sur appel pour en interdire le virage à droite au feu rouge, à l'intersection du boulevard Moody et de la bretelle d'entrée/sortie de l'autoroute 25.

---

## **CE-2021-397-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'autoriser une dépense additionnelle de 46 139,47 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat SA17-3034 octroyé à BHP Conseils pour la surveillance supplémentaire effectuée en 2020 ainsi que pour l'assistance pour la réclamation d'Eurovia Québec Grands Projets inc. auprès des avocats de la Ville, majorant ainsi le montant du contrat initial de 327 276,35 \$, taxes incluses, à un total de 551 162,80 \$, taxes incluses.

**QUE** ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, incluant :

- D'autoriser une dépense de 20 000 \$, taxes incluses, à titre de montant provisionnel.

---

**CE-2021-398-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif de la Ville de Terrebonne accorde, conformément à la loi, un contrat de gré à gré (contrat SA21-3025) à Nature-Action Québec inc. pour la surveillance dans le corridor de biodiversité Urbanova pour l'année 2021, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 193 200 \$, sans taxes, conformément à la proposition datée du 1<sup>er</sup> avril 2021.

**QUE** le directeur de la Direction du génie et de l'environnement soit autorisé à signer tout document relatif à ce contrat dans le cadre du mandat de surveillance, pour et au nom de la Ville de Terrebonne.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

**CE-2021-399-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif de la Ville de Terrebonne mandate la Direction du loisir et de la vie communautaire pour déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2021-2022 (PAFLPH) - Volet accompagnement.

**QUE** le directeur de la Direction du loisir et de la vie communautaire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le *Formulaire de demande d'assistance financière* incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

---

Monsieur Yan Maisonneuve se retire momentanément pour le point suivant.

---

**CE-2021-400-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'approuver le bail de sous-location à intervenir entre le Groupe Plein Air Terrebonne inc. (GPAT) et la société 2430-4016 Québec inc., pour les fins de l'installation d'un centre de mini-golf, et ce, pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2026, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail joint au dossier décisionnel.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit bail de sous-location incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

---

Retour de monsieur Maisonneuve.

---

**CE-2021-401-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif de la Ville de Terrebonne accorde le contrat SA21-6002 à l'entreprise Atmosphère inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition d'un circuit « Pumptrack » modulable et amovible incluant la livraison, l'installation, trois (3) déplacements et un plan d'inspection sur cinq (5) ans, au prix de sa soumission, soit une somme de 198 375,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

**CE-2021-402-DEC**

**Il est résolu :**

**QUE** la séance soit et est levée à 13 h 45.

---

---

Président

---

Greffier